

REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 20 juin 2022

Point n° 46 : **Subvention pour le Congrès national de la Fédération Française de Gymnastique.**

Fort de ses 8 000 licenciés et de ses 26 clubs, la Fédération Française de Gymnastique organise son congrès annuel à Metz au Centre de Congrès Robert Schuman du 24 au 26 juin 2022. L'événement est organisé en partenariat avec le Comité Départemental de Gymnastique de Moselle.

Près de 200 personnes venues de toute la France sont attendues à ce congrès pour des réunions d'informations et d'échanges avec la participation d'une quarantaine d'intervenants. Le dernier jour est consacré à une découverte du territoire avec notamment des visites de la Ville de Metz et du Centre Pompidou-Metz.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 120 254 €. Il est proposé d'allouer une subvention de 1 500 € au titre de l'attractivité du territoire et de la promotion du tourisme pour l'organisation de ce congrès national. En cas d'annulation de la manifestation, la subvention n'est pas versée.

Commission consultée : Commission Relations internationales et transfrontalières, tourisme et promotion.

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

MOTION

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
Vu le budget Primitif 2022,
VU la demande de subvention du Comité Départemental de Moselle de Gymnastique,
CONSIDERANT que l'accueil de grandes manifestations favorise l'attractivité du territoire de Metz Métropole et la promotion du tourisme,

DECIDE d'allouer 1 500 € de subvention au titre de l'attractivité au Comité Départemental de Moselle de Gymnastique pour l'organisation du Congrès national de la Fédération Française de Gymnastique du 24 au 26 juin à Metz au Centre des congrès Robert Schuman,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.